



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Prélards.

Conseil général du 21 mai 2024 - point 4 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

Le terrain de football a été construit en 1982. Depuis cette date, l'éclairage n'a jamais été remplacé.

Suite à des mesures effectuées en 2021 par l'association neuchâteloise de football, nous avons jusqu'au 30 juin 2023 pour procéder au remplacement de système complet d'éclairage afin de pouvoir continuer à jouer en soirée.

A la suite des dépenses que nous avons eues avec les inondations, nous avons sollicité une prolongation d'une année soit jusqu'au 30 juin 2024. Cette dernière nous avait été accordée.

Le délai arrivant à son terme, il convient d'entreprendre les travaux afin de remettre l'éclairage du terrain de football aux normes en vigueur.

Il convient également de préciser que le fonds de soutien pour la politique culturelle et sportive comporte un montant de CHF 65'465.30. Nous percevons également une subvention de la loto d'un montant de CHF 5'360.00 comme cela nous a été promis le 18 décembre 2023 par courrier à la suite de notre demande de subvention.

Dès lors, entre le montant figurant au bilan et la subvention que nous percevons, l'entier du montant du crédit d'engagement sera couvert et n'impactera pas le mécanisme du frein à l'endettement.

Détail financier :

Description	Montant (CHF)
Etude ingénierie, planification	270.00
Installation/modification tableau électrique	3'750.00
Boitier de commande externe	1'850.00
Box électronique de connectivité	1'995.00
Fournitures diverses et de fixations	175.00
Eclairage du terrain de football principal	32'500.00
Luminaire LED d'éclairage sportif professionnel	2'400.00
Alimentation et liaisons électriques	4'500.00
Câble d'alimentation luminaire	1'152.00
Boite de dérivation	210.00
Fournitures électriques diverses	210.00
Installation de chantier et mise en place	350.00
Camion nacelle	800.00
Démontage de luminaire existant	1'885.00
Installation et raccordement luminaire d'éclairage sportif	4'485.00

Réglage de luminaire sur site	455.00
Protocole de mesure	350.00
Coupe-circuit 2 fusibles	690.00
Installation de coupe-circuit	750.00
Divers et imprévus	6'000.00
Sous-Total 1	64'777.00
Subvention IDA (réduction de la pollution lumineuse) 5%	- 2'866.00
TVA 8.1 %	5014.00
Sous-Total 2	66'925.00
Total arrondi à :	67'000.00

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 6 mai 2024

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Prélards

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 6 mai 2024;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Vu l'arrêté sur le fonds soutien politique culturelle et sportive

Entendu le préavis de la Commission financière;

Entendu le préavis de la Commission SITP;

Sur proposition du Conseil communal;

arrête :

Art.
premier

Un crédit d'engagement de CHF 67'000.00 dont à déduire une subvention de la loterie romande de CHF 5'360.00 et un prélèvement de CHF 61'640.00 au fonds soutien politique culturelle et sportive est accordé au Conseil communal pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Prélards.

Art. 2

La dépense sera portée au compte des investissements I20240502.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 21 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
le président, le secrétaire,

L. Demarta

M. Charif

